

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 18

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Election des représentants du
Conseil Municipal à l'Association
pour le Développement du Sport
dans la Vallée de Montmorency
(ADSVM)

Séance ordinaire du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, Mme LIMAN, M.
BARSIKIAN, M. WISS, Mme F. JACQUET, Mme EHLE, M. TAYBI, M.
GINDROZ, Mme ELAIC, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU
HLALI, M. BUTHION, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : **16 AVR. 2026**

Publiée le :

16 AVR. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,

Montmorency le : **16 AVR. 2026**

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent excusé :

M. ARNOULT Procuration à Mme CHARBONNIER

Secrétaire de séance :

Serge BRIANCHON



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

DELIBERATION N°18

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT DANS LA VALLEE DE MONTMORENCY (ADSVM)

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 4 des statuts de l'association « ADSVM »,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Assemblée Générale de l'association « ADSVM »

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil municipal,

PROCEDE à la désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un conseiller municipal suppléant à l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement du Sport dans la Vallée de Montmorency (ADSVM).

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » :

<u>Membre titulaire</u>	<u>Membre suppléant</u>
- Anthony DALOYAU	- Ophélie CHARBONNIER

Ont obtenu :

Candidats présentés par la liste « Demain Montmorency » : 35 voix

Sont élus à l'unanimité :

Membre titulaire

- Anthony DALOYAU

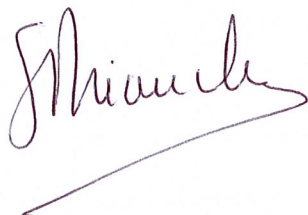
Membre suppléant

- Ophélie CHARBONNIER

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Serge BRIANCHON

Secrétaire de séance



Maxime THORY

Maire de Montmorency

